

**DEMANDE DE MISE EN SERVICE  
D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉE D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION OU HAUTE  
TENSION D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 10 KVA**

Document à retourner dûment complété au GRD **avant mise en service** de l'installation de production décentralisée.

**Demandeur**

Nom de la société : \_\_\_\_\_  
 Rue : \_\_\_\_\_ N° :     Bte :      
 Code Postal :     Localité : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne de contact : \_\_\_\_\_  
 Téléphone :           GSM :            
 Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

**Installateur**

Nom de la société : \_\_\_\_\_  
 Rue : \_\_\_\_\_ N° :     Bte :      
 Code Postal :     Localité : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne de contact : \_\_\_\_\_  
 Téléphone :           GSM :            
 Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

**Unité de production décentralisée**

**Localisation :**

Rue : \_\_\_\_\_ N° :     Bte :      
 Code Postal :     Localité : \_\_\_\_\_

**Puissance de l'unité de production installée :**

Source :  Éolien  Photovoltaïque  Hydraulique  Cogénération  Autre (spécifier)

**Type de production décentralisée installée :**

Avec Valorisation (2 EANs, avec contrat de rachat de l'énergie produite)  Autoconsommation (jamais d'énergie injectée sur le réseau)

**Protection de découplage :**

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

**En cas d'utilisation d'un ou plusieurs onduleurs, spécifier :**

Onduleur 1 : Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

Onduleur 2 : Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

Onduleur 3 : Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

Joindre un schéma unifilaire de l'installation complète

## Raccordement existant ou est connecté la production décentralisée

- Basse tension
- TransBT (raccordement basse tension directement connecté à une cabine de transformation MT/BT du GRD)
- Moyenne Tension (raccordement moyenne tension 11 kV avec cabine de tranformation du client)

### A cocher uniquement pour une production décentralisée avec valorisation de la production d'électricité (2 EANs)

- Par la présente, les soussignés déclarent avoir bien enregistré que la mise en service du comptage « double sens » ne pourra être effectuée que :
- Si je dispose de l'accord écrit du GRD ;
  - Si je dispose d'un contrat de prélèvement (consommation) et d'un contrat de rachat (injection) établis avec le même fournisseur ;
  - Si ce fournisseur a bien fait le nécessaire auprès du GRD pour autoriser la mise en service du compteur (dates « effet des contrats » antérieures à la mise en service du comptage « double sens »).

#### EAN consommation :

54445570000 \_\_\_\_\_

#### EAN injection :

54445570000 \_\_\_\_\_

#### Sont joints en annexe :

- La copie du rapport de contrôle de conformité au RGIE de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé.
- La preuve de conformité à la prescription Synergrid C10/11 à l'appui d'un certificat délivré sur base d'un rapport d'essais (voir installateur ou fabricant) ou sur base d'un rapport d'essais exécuté par un laboratoire accrédité (art.235 du RGIE).
- Le schéma unifilaire de l'installation électrique y compris emplacement du compteur « certificat verts » et emplacement du compteur « GRD ».
- Le schéma reprenant la position dans le bâtiment des éléments de l'installation électrique.
- Les caractéristiques techniques de votre installation (puissance, marque, modèle).
- Les photos de l'installation.
- Une copie du rapport de paramétrage du relais de découplage.

#### Remarque :

En cas de dysfonctionnement ou de suspicion de dysfonctionnement lors du couplage au réseau, le GRD peut effectuer des contrôles spécifiques et éventuellement découpler le système de production du réseau. L'installation de production est accessible pour vérification et pour l'exécution des tests individuels à la demande de GRD, des autorités ou d'un organisme de contrôle. L'entreprise d'installation et l'utilisateur de réseau sont disposés à collaborer à cette fin.

Nombre d'annexes jointes : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature :

**Ce document est à renvoyer à :** Régie de l'électricité de Wavre  
2 Rue de l'Ermitage  
1300 WAVRE